



Cas de récidive violences volontaires

Par **BOISSY**, le **19/11/2009** à **00:59**

Bonjour, je suis 'un peu inquiet'. Je vous expose mon cas. J'ai été condamné voilà deux ans et demi pour violences volontaires aggravées. La peine encourue était de 5 ans. Me voilà à nouveau poursuivi pour violences volontaires (mais pas aggravées), le procureur n'ayant pas retenu la légitime défense. Je n'ai pas encore la convocation au TC. J'ai trouvé sur le net un rapport de l'assemblée nationale qui semble dire que ce coup-ci je risque 10 ans dont 2 de peine plancher... alors que les violences n'étant pas "aggravées" cette fois-ci, je pensais ne risquer "que" 6 ans dont 1 an de peine plancher... Je vous mets le lien, mais je ne sais s'il est cliquable. <http://www.assemblee-nationale.fr/13/rap-info/i1310.aspx> Si quelqu'un pouvait m'éclairer, car je dois dire que je stresse un peu. Surtout que la première fois j'avais réussi à sauver mon B2... mais là ! Merci d'avance pour votre aide. Cordialement.